



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 42091

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des langues anciennes. Aujourd'hui, près de 465 000 élèves au collège et au lycée en section littéraire, mais également en section scientifique ou économique et sociale, étudient le latin et le grec. Les professeurs mais aussi les parents redoutent que la réforme ne mette en concurrence les langues antiques avec les matières dispensées dans les modules appelés " humanités " et " sciences ". Le dispositif, tel qu'il est prévu dans la prochaine réforme, empêcherait les élèves qui sont en filière scientifique de choisir l'apprentissage des langues anciennes. La réforme risquerait de remettre également en question la continuité d'enseignement du latin et du grec entre le collège et le lycée, dans la mesure où les lycéens ne s'investiraient plus dans un enseignement qu'ils ne pourront pas valider au baccalauréat. Aussi, elle souhaiterait ainsi savoir quelle mesure il entend prendre afin que les langues anciennes continuent d'être enseignées dans le secondaire et puissent être accessibles à tous.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42091

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1482

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915